

Territoire

Dessiner la campagne

La place de l'agriculture dans la planification

Épizooties
Accompagner
en cas de crise

Votation
Un texte anti-agricole
de plus à combattre

Sofia
20 ans au service
de l'agriculture



Production animale : le socle de la durabilité



La production animale, notamment laitière, traverse une période qui éprouve les nerfs et les bilans. Le marché du lait plie sous la pression des prix, dans un secteur où les coûts de production, la charge de travail et le poids des investissements laissent peu de marge de manœuvre. La tentation de douter, voire de décrocher, est compréhensible. Mais avant tout, rappelons ce que représente réellement cette branche pour notre canton.

La production animale, et la production laitière en particulier, n'est pas un vestige d'un autre temps. Elle est le socle de notre diversité agricole. Elle entretient les équilibres agronomiques de nos exploitations, elle façonne nos paysages, elle perpétue un savoir-faire transmis de génération en génération, elle apporte une plus-value à toute une filière avec des produits phares comme le Gruyère AOP. Sans elle, c'est toute la structure de l'agriculture vaudoise qui s'amenuise. Ce n'est pas une posture sentimentale : c'est une réalité économique et territoriale.

À ces défis structurels s'ajoutent aujourd'hui deux nouvelles menaces, moins connues mais potentiellement dévastatrices. Les courants vagabonds, d'abord : ce phénomène électrique, encore mal compris, peut affecter gravement le bien-être animal et les performances d'une exploitation, parfois sans que les causes puissent être identifiées rapidement. C'est pourquoi Prométerre a choisi de s'engager aux côtés de la Fondation Henny, dont la mission est précisément de comprendre ces phénomènes et d'aider les agricultrices et agriculteurs à les maîtriser. Un don a été versé, et une campagne de crowdfunding a été menée pour mobiliser des ressources supplémentaires. Nous remercions ici toutes les personnes qui y ont contribué : chaque franc compte pour avancer sur un dossier qui peut faire la différence pour une famille paysanne.

*La route est exigeante.
Mais elle se parcourt mieux ensemble...*

L'autre menace, c'est la dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Cette épizootie progresse en Europe et nous oblige à envisager le pire : l'apparition d'un cas avéré sur notre territoire. Les conséquences seraient désastreuses pour la personne touchée en premier lieu, mais aussi pour l'ensemble de la filière. Prométerre, en étroite collaboration avec le Canton de Vaud et le vétérinaire cantonal, a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action détaillé, prêt à être activé si la situation l'exige. C'est un travail de prévention invisible, ingrat, que l'on espère ne jamais avoir à mettre en œuvre, mais qui témoigne de la responsabilité que l'association assume vis-à-vis de ses membres.

Ces actions ne sont pas isolées. Elles s'inscrivent dans une conviction que Prométerre défend avec constance : les éleveuses et éleveurs ne doivent pas affronter seuls les défis qui se dressent devant eux. Notre rôle est d'assurer une présence pour plaider, pour soutenir, pour trouver des solutions là où les problèmes semblent sans réponse. La route est exigeante. Mais elle se parcourt mieux ensemble... You'll never walk alone!



P. Pidoux

Martin Pidoux, directeur de Prométerre

NOUVEAU SUCCÈS POUR LA JOURNÉE TECHNIQUE GRANDES CULTURES ET HERBAGES

Le site de Grange-Verney, à Moudon, a accueilli le 9 juin dernier une nouvelle édition de la journée technique grandes cultures et herbages, organisée par Proconseil et la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV-Dagri). Cette édition 2026 revêtait une dimension particulière puisqu'elle marquait également les 75 ans de ce site emblématique de l'agriculture vaudoise.

Tout au long de la journée, les participantes et participants ont pu découvrir de nombreuses plateformes d'essais, démonstrations variétales et présentations techniques consacrées notamment aux céréales, au colza, au maïs, aux betteraves ou encore aux légumineuses. L'événement a également permis de mettre en lumière les innovations et les travaux menés en matière de production végétale et d'efficacité des systèmes agricoles.

La conférence de Pierre Weill, intitulée « Une seule santé, du sol à la table », a constitué l'un des temps forts de la journée, avant une partie officielle et un apéritif convivial, célébrant l'anniversaire des lieux.

prometerre.ch/jgc



DES SOLUTIONS FACE AUX COURANTS VAGABONDS

Face à une problématique encore largement méconnue mais aux conséquences bien réelles pour les exploitations agricoles, Prométerre a décidé de soutenir la Fondation Henny à hauteur de 50 000 francs. Fraîchement créée pour faire avancer la recherche et accompagner les éleveuses et éleveurs confrontés aux courants vagabonds, la fondation bénéficie également d'un appui en communication afin de sensibiliser le public et soutenir ses efforts.

Ces courants parasites, imperceptibles pour l'être humain, peuvent perturber fortement les animaux d'élevage : refus d'entrer en salle de traite, baisse de production, mammites ou mortalité des veaux figurent parmi les conséquences observées sur certaines exploitations. La multiplication des équipements électriques et électroniques dans les fermes, mais aussi certaines infrastructures extérieures, contribuent à renforcer ce phénomène complexe. À travers ce soutien, Prométerre souhaite encourager la recherche de solutions, améliorer les capacités de détection et faire évoluer la reconnaissance de cette problématique dans le monde agricole et politique.

fondationhenny.ch



PERMIS PHYTOSANITAIRE NUMÉRIQUE : C'EST MAINTENANT !

À partir du 1^{er} janvier 2027, seules les personnes disposant du nouveau permis phytosanitaire numérique (Permis PPh) pourront acheter et utiliser des produits phytosanitaires. Les exploitations concernées doivent donc impérativement entreprendre les démarches nécessaires avant le 30 juin 2026.

L'inscription ne se fait pas automatiquement : les personnes bénéficiant déjà d'un permis ou d'une formation reconnue doivent s'enregistrer dans le registre centralisé prévu à cet effet afin d'échanger leur autorisation actuelle contre le nouveau système numérique avant l'échéance. Faute d'inscription dans les délais, il sera nécessaire de repasser un examen. Cette démarche concerne également les exploitations bio ainsi que les traitements plante par plante sur les surfaces herbagères.

permis-pph.admin.ch/fr



Politique agricole

Quel visage pour le paysage de demain ?



Après plusieurs années de travaux au niveau fédéral, la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2) entre progressivement en vigueur, dès le 1^{er} juillet 2026. Cette réforme vise à mieux encadrer les constructions hors zone à bâtir tout en offrant de nouveaux outils aux cantons. Pour les exploitations agricoles vaudoises, elle introduit plusieurs évolutions importantes en matière d'infrastructures, de stabilisation du bâti et de compensation. Voici les principaux éléments à retenir.

UNE ZONE AGRICOLE D'ABORD DÉVOLUE À L'AGRICULTURE

1

La LAT2 réaffirme la vocation première de la zone agricole. Si les règles fédérales relatives à l'implantation des bâtiments ne changent pas fondamentalement, la réforme constitue d'abord une valorisation des infrastructures agricoles existantes et futures. Elle réaffirme également que la zone agricole est avant tout dévolue à l'agriculture.

Dans un contexte où les attentes à l'égard des espaces ruraux se multiplient, cette clarification revêt une importance particulière : rappeler que la zone agricole a pour mission première de permettre la production alimentaire. La réforme renforce ainsi la reconnaissance du rôle central de l'agriculture dans l'organisation et l'utilisation du territoire.

UNE MARGE DE PROGRESSION FIXÉE À 2 %

2

La Confédération a déterminé le nombre de bâtiments et la surface imperméabilisée existants hors de la zone à bâtir au 29 septembre 2023. À partir de ces chiffres, les cantons pourront encore les augmenter de 2 % au maximum. Vaud, en étroite collaboration avec les organisations agricoles, s'est mobilisé dans le cadre de la consultation fédérale afin de garantir une marge de manœuvre suffisante. Alors que certaines propositions envisageaient une marge d'augmentation des bâtiments et surfaces imperméabilisées comprise entre 0,5 %

et 1,5 %, les cantons romands avaient plaidé pour une marge de 2,5 %. Le compromis retenu par le Conseil fédéral fixe cette marge à 2 %. Ce résultat offre une visibilité stable pour les dix à quinze prochaines années et laisse le temps de définir une stratégie de stabilisation à long terme. L'utilisation de cette marge en faveur d'affectations spécifiques, notamment agricoles, reste ouverte et sera examinée dans le cadre de cette stratégie à inscrire dans le plan directeur cantonal. Le Grand Conseil sera appelé à se prononcer sur ces choix.

UNE NOUVELLE MÉTHODE TERRITORIALE

3

La LAT2 introduit un nouvel outil permettant aux cantons d'identifier certains territoires ou catégories de projets susceptibles de bénéficier de possibilités de développement supplémentaires. Cette approche pourrait notamment ouvrir des perspectives pour certaines activités para-agricoles ou l'œnotourisme

(y compris les capites de vigne). En contrepartie, les nouvelles possibilités accordées devront être accompagnées de mesures garantissant le maintien des équilibres territoriaux et la préservation du paysage par le biais de compensations. Cette méthode sera intégrée dans la révision du plan directeur cantonal vaudois.

UNE PRIME DE DÉMOLITION POUR FAVORISER LA STABILISATION DU NOMBRE DE BÂTIMENTS ET DES SURFACES IMPERMÉABILISÉES

4

En cas de démolition de constructions ou d'installations hors zone à bâtir, les propriétaires seront indemnisés par une prime de démolition. Il revient aux cantons d'en établir les conditions d'octroi. Dans le canton de Vaud, le dispositif reposera sur un système forfaitaire basé sur le volume des bâtiments démolis et les surfaces

imperméabilisées supprimées afin de couvrir de manière réaliste les coûts de démolition tout en garantissant une égalité de traitement. Au-delà de l'aspect financier, ce mécanisme vise à accompagner l'évolution des infrastructures agricoles tout en répondant aux objectifs de préservation du paysage poursuivis par la réforme.

LES SILOS AGRICOLES À PRIORI COMPTABILISÉS EN TANT QUE BÂTIMENTS DANS LE CALCUL DE STABILISATION

5

L'ordonnance fédérale a repris la définition du terme bâtiment du registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL). Ce dernier fait une différence entre les silos accessibles et posés sur le sol et ceux qui comportent des pilotis. À priori, ce critère ne devrait pas avoir un impact majeur, car dans le cas où

des silos sont considérés comme des bâtiments, la démolition d'un ancien silo sera également prise en compte dans le bilan.

Entretien

LAT2: quels leviers ?



© DR



Quelle place l'agriculture occupera-t-elle demain dans l'aménagement du territoire vaudois ? Comment le Canton de Vaud entend-il concilier les besoins des exploitations agricoles avec les exigences de protection du paysage ? Alain Turatti, directeur général de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), revient sur les principaux enjeux de la mise en œuvre de la LAT2 pour l'agriculture vaudoise.

de stabilisation et la méthode territoriale. C'est dans ce cadre que pourraient émerger de nouveaux éléments de valorisation pour l'agriculture. La méthode territoriale pourrait notamment permettre à certaines activités para-agricoles de trouver une place nouvelle en zone agricole, moyennant des mesures de compensation. C'est également sur cette question que les cantons disposeront d'une marge de manœuvre supplémentaire. L'État de Vaud travaille d'ailleurs avec les autres cantons suisses afin de développer une compréhension commune de cet outil et de la manière dont il pourra être traduit dans les différentes bases légales cantonales. Le principe de stabilisation constitue quant à lui un élément central de la révision de la LAT2. Introduit en réponse à l'initiative pour le paysage, il vise à garantir, à terme, un équilibre entre les nouvelles constructions hors zone à bâtir et la démolition de bâtiments qui ne sont plus utilisés. L'enjeu du plan directeur cantonal sera de définir un mécanisme durable permettant d'atteindre cet objectif.

CETTE PRIORITÉ CONCERNE AUSSI LES CONFLITS DE VOISINAGE. FAUT-IL S'ATTENDRE À UNE PLUS GRANDE TOLÉRANCE À L'ÉGARD DES NUISANCES INHÉRENTES À L'ACTIVITÉ AGRICOLE ?

Non. Les autres règles du droit fédéral ne changent pas. Les questions liées à la compacité du bâti, à l'implantation des bâtiments ou encore aux conflits de voisinage restent régies par les dispositions actuelles. La nouvelle loi fédérale ne modifie donc pas le traitement de ces situations. Les difficultés rencontrées par certaines exploitations dans le développement de leurs projets demeureront une réalité, même si le Canton en est conscient. Sur ces aspects, la marge de manœuvre des cantons reste extrêmement limitée.

LA LAT2 INTRODUIT UNE APPROCHE DITE « TERRITORIALE ». QUELLES PERSPECTIVES POURRAIT-ELLE OUVRIR POUR L'AGRICULTURE VAUDOISE ?

La méthode territoriale est un nouvel outil qui devra être intégré au plan directeur cantonal. Elle permettra d'identifier des territoires ou des catégories de projets susceptibles de bénéficier de possibilités de développement supplémentaires hors zone à bâtir, moyennant des mesures de compensation. Pour l'agriculture vaudoise, cette approche pourrait ouvrir de nouvelles perspectives pour certaines activités liées à l'œnotourisme ou encore à la para-agriculture. Certaines activités aujourd'hui traitées en zone à bâtir pourraient ainsi trouver leur place en zone agricole. L'objectif sera d'identifier, avec les familles paysannes et les organisations professionnelles comme Prométerre, les projets qui pourraient être valorisés dans ce cadre. Cette ouverture ne constitue toutefois pas une autorisation générale et devra s'inscrire dans une logique de compensation et de préservation du paysage.

COMMENT FONCTIONNERA LA PRIME DE DÉMOLITION PRÉVUE PAR LA LAT2 ?

Selon le concept de stabilisation, tout bâtiment démolé hors de la zone à bâtir pourra générer un potentiel destiné en priorité au développement d'infrastructures agricoles, permettant le renouvellement du bâti et l'adaptation aux besoins actuels des exploitations. D'autre part, la loi fédérale prévoit qu'un bâtiment démolé puisse bénéficier d'une prime de démolition. Le mécanisme de prime de démolition entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026, en même temps que les nouvelles dispositions fédérales. Les informations détaillées relatives aux critères d'éligibilité, aux

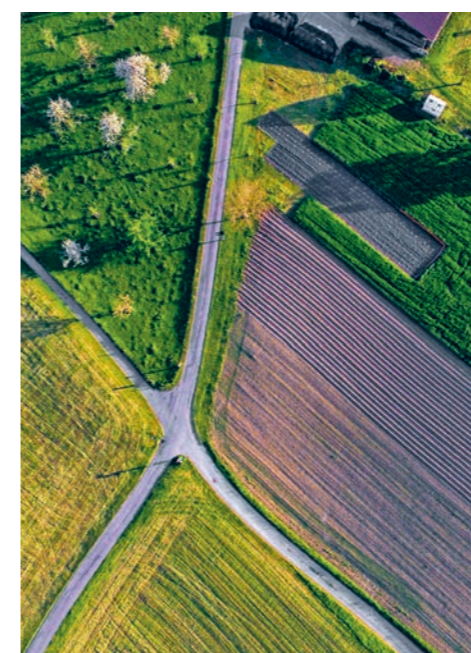
montants du système forfaitaire et aux procédures seront mises à disposition sur une page internet dédiée du site de l'État de Vaud.

LE CANTON ENTEND-IL ENCOURAGER ACTIVEMENT CES DÉMOLITIONS ?

La mission du Canton n'est pas de mettre en place des mesures incitatives supplémentaires, mais d'appliquer le droit fédéral. La prime de démolition constitue avant tout un outil prévu par la LAT2. La Confédération a prévu un principe de participation financière. Toutefois, au regard des contraintes budgétaires fédérales, le Canton s'attend à devoir assumer une part très importante du financement de ces primes. Celles-ci devraient être financées par le fonds alimenté par la taxe sur la plus-value foncière, soit les contributions perçues en cas d'augmentation de la valeur de son bien-fonds à la suite d'une mesure d'aménagement du territoire.

COMMENT CONCILIER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES HORS ZONE À BÂTIR ET LA PROTECTION DU PAYSAGE ?

La tendance est clairement à une libéralisation des pratiques en matière d'installation de production d'énergies renouvelables. Les cauteles figurant dans la loi fédérale ont été introduites par crainte d'un impact trop violent de certaines installations sur des paysages dignes de protection. Plutôt qu'un frein, il s'agit d'une mesure de précaution.



LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL ET LA LOI CANTONALE SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONSTRUCTIONS (LATC) SONT ACTUELLEMENT EN RÉVISION. TIMING IDÉAL OU SIMPLE COÏNCIDENCE ?

Si la révision de la LATC et celle du plan directeur cantonal n'ont pas été lancées spécifiquement en raison de la LAT2, cette concomitance offre une opportunité importante. Les questions agricoles et les infrastructures agricoles occupent aujourd'hui une place centrale dans la réflexion menée autour du futur plan directeur. La stratégie de stabilisation y sera intégrée directement, tandis que la méthode territoriale devrait faire l'objet d'adaptations ultérieures. Cette révision permettra surtout de mieux prendre en considération les besoins de l'agriculture et, plus largement, du système agroalimentaire vaudois dans la planification cantonale.

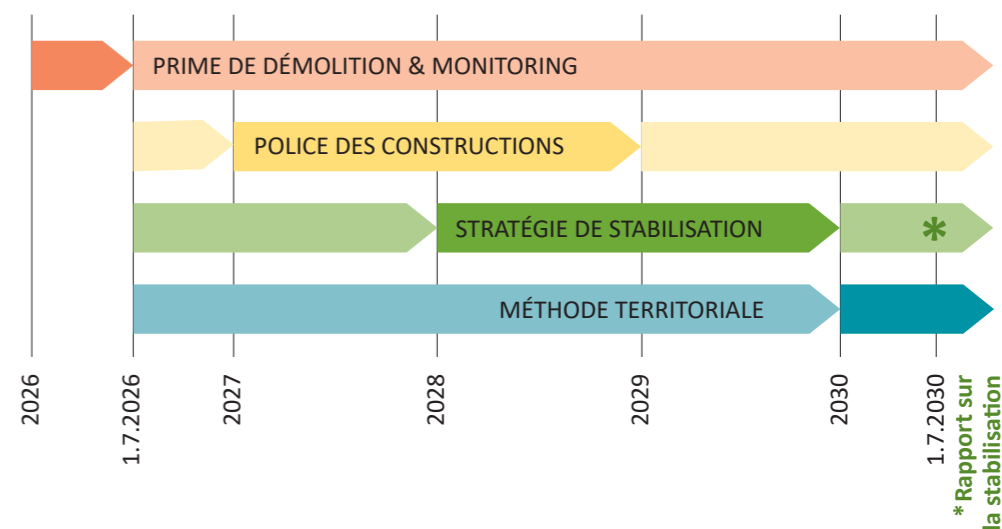
LES EXPLOITATIONS AGRICOLES POURRONT-ELLES BÉNÉFICIER DES SIMPLIFICATIONS PRÉVUES POUR LES CONSTRUCTIONS DE MINIME IMPORTANCE ?

La loi cantonale ne distingue pas si une construction sert à l'agriculture ou non en ce qui concerne la procédure. Dans ce sens, toutes les simplifications décidées par le législateur cantonal bénéficieront aussi aux exploitations agricoles.

DANS CINQ ANS, À QUOI RECONNAÎTRA-T-ON QUE LA LAT2 A PORTÉ SES FRUITS POUR L'AGRICULTURE VAUDOISE ?

La LAT2 ne transformera pas à elle seule l'agriculture vaudoise. Elle ne modifie pas fondamentalement le droit fédéral ni les conditions d'implantation des bâtiments agricoles. En revanche, elle met davantage en lumière le rôle de l'agriculture et de ses infrastructures. À terme, l'objectif est que davantage de projets agricoles puissent voir le jour et que l'agriculture soit mieux prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire. Le futur plan directeur cantonal jouera un rôle essentiel à cet égard, notamment en renforçant la place du système agroalimentaire dans les réflexions cantonales. Pour y parvenir, la mise en œuvre de la LAT2 se fera en étroite collaboration avec les acteurs concernés. Organisations agricoles, communes, viticulteurs, partenaires du tourisme ou encore représentants du monde agricole seront appelés à participer aux réflexions afin de construire des solutions adaptées aux réalités du terrain. Un premier bilan devra être réalisé d'ici 2030. Le droit fédéral impose aux cantons de suivre l'évolution du parc bâti hors zone à bâtir, les démolitions réalisées ainsi que l'application du principe de stabilisation. Ce monitoring permettra également d'évaluer l'efficacité du mécanisme de prime de démolition et d'en ajuster les modalités si nécessaire.

UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE JUSQU'EN 2030



Accompagnement

Le monde agricole vaudois désormais prêt à réagir

Depuis 2025, la menace de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) aux portes de la Suisse a agi comme un signal d'alarme. Sous l'impulsion de Prométerre, la profession s'est organisée pour pouvoir faire face, de manière coordonnée et rapide, à toute survenance d'une épizootie hautement contagieuse.

Sur sol vaudois, le constat face à la DNC a rapidement été clair : en cas de foyer épizootique, la profession ne disposait pas encore d'un dispositif suffisamment structuré pour répondre efficacement aux enjeux sanitaires, humains et organisationnels qu'une telle crise pourrait engendrer.

Afin d'anticiper cette situation, la direction de Prométerre a mis en place dès janvier 2026 un groupe de travail réunissant le vétérinaire cantonal, les fédérations d'élevage, l'économie alpestre, le pacage franco-suisse, Uniterre, Agora, l'aumônerie agricole ainsi que plusieurs personnes représentantes des filiales de Prométerre susceptibles de venir en soutien aux éleveuses et éleveurs concernés.

Ce groupe de travail a été constitué afin de répondre à trois objectifs :

- mettre en place un dispositif de réaction en cas de détection d'un foyer épizootique ;
- traiter l'ensemble des épizooties, et non une maladie spécifique ;
- constituer une task force opérationnelle, distincte du groupe de travail.

Ce troisième objectif s'est rapidement concrétisé avec la mise sur pied d'une structure mobilisable en moins de 24 heures. Construite autour de plusieurs pôles de compétences, elle repose sur un système de suppléance permettant de garantir la continuité et l'efficacité du dispositif en toute circonstance.



PLAN ORCA

Le plan ORCA – Organisation en cas de catastrophe – est le dispositif cantonal qui sera activé en cas de survenance d'un foyer épizootique. Placé sous la responsabilité du vétérinaire cantonal et piloté par l'EMCC, ce plan a été conçu pour permettre une gestion rapide, structurée et efficace d'une crise sanitaire majeure.

Cependant, au fil des échanges avec le groupe de travail, le vétérinaire cantonal a constaté qu'un élément essentiel manquait à ce dispositif très technique : le facteur humain. Car au-delà des mesures sanitaires, un foyer épizootique représente également un choc psychologique pour les éleveuses et éleveurs concernés.

Dans ce contexte, il est rapidement apparu indispensable d'intégrer la profession agricole au dispositif, par l'intermédiaire de Prométerre, afin d'assurer un relais de proximité et un accompagnement concret des familles paysannes dès les premières heures de la crise.

FONCTION	RESPONSABLE	SUPLÉANT
Conduite (direction de Prométerre)	Martin Pidoux	Christian Aeberhard
Coordination (comité de Prométerre)	Christophe Longchamp	Vincent Gruet
Communication (secrétariat général de Prométerre)	Alexandre Truffer	Mélissa Rüeggler
Financement (Office de crédit agricole)	Natacha Savicev	Aurélie Rochat
Conseil technique (Proconseil)	Pascal Rufer	Yvan Hodel
Assurances (Fédération rurale vaudoise)	Sandrine Humbert	Lucette Marsoni
Dépannage (Terreemploi)	Jean-Pierre Valiante	Leah Chaume
Aumônerie (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires – DGAV)	Maria Vonnez	Samuel Wähli

Dès l'annonce d'un cas, la cellule sera activée selon les besoins formulés par l'État-major cantonal de conduite (EMCC), sous la coordination de Martin Pidoux, directeur de Prométerre. Son rôle sera d'apporter un soutien concret aux exploitations concernées, tant sur le plan technique qu'administratif, financier et psychologique.

Entraide

L'importance de l'union et de la solidarité

Début 2026, une délégation du groupe de travail vaudois sur les épizooties s'est rendue dans le Jura français afin d'en rencontrer les représentants des milieux agricoles. Ce département a malheureusement été confronté à quatre foyers de dermatose nodulaire contagieuse durant la saison 2025.

Le témoignage livré par Étienne Rougeaux, directeur, et Christophe Buchet, président de la Chambre d'agriculture du Jura (F), s'est révélé particulièrement marquant pour la délégation venue à leur rencontre il y a quelques mois. Au-delà de l'impact sanitaire, induit par la survenue d'un foyer de DNC, ils ont mis en lumière la violence humaine, psychologique et organisationnelle qu'une telle crise peut engendrer pour les éleveuses et éleveurs, les familles, mais aussi pour l'ensemble des personnes intervenantes mobilisées sur le terrain.

FAIRE FRONT COMMUN POUR SE RELEVER

La première leçon tirée de l'expérience jurassienne est celle de l'union. Dans d'autres départements français touchés par la DNC, des images particulièrement fortes d'affrontements et de tensions entre les autorités et le monde agricole ont circulé. Dans le Jura, la chambre d'agriculture a au contraire fait le choix d'une collaboration étroite avec les services de l'État afin d'éviter d'ajouter du drame au drame, l'abattage des troupeaux concernés étant, quoi qu'il en soit, inévitable. Malgré des circonstances extrêmement éprouvantes, cette coopération a permis de maintenir un climat calme, respectueux et propice au bon déroulement des plans d'urgence. Ce retour d'expérience a fortement marqué la délégation vaudoise. Il rappelle à quel point la collaboration entre la profession agricole et les autorités vétérinaires est essentielle afin que, en cas de foyer détecté, toutes les parties prenantes avancent dans la même direction et évitent toute fragmentation susceptible de compliquer davantage la gestion de crise.

La deuxième leçon concerne la solidarité qui s'est spontanément mise en place autour des exploitations touchées. Dans le Jura, le soutien est venu non seulement des collègues du monde agricole, mais également des villages et de la population locale. Face à une situation humainement très lourde, cette mobilisation collective a joué un rôle essentiel pour aider les familles concernées à traverser l'épreuve. Ce retour d'expérience rappelle qu'en cas de foyer épizootique, l'impact dépasse largement le cadre sanitaire. Il touche des femmes, des hommes, des familles et tout un tissu rural. Si une telle situation devait survenir en Suisse, il sera essentiel que le monde agricole sache lui aussi se mobiliser pour soutenir ses pairs, tant sur le plan humain que pratique.

LE DIALOGUE COMME CLÉ

La communication constitue également un élément central dans la gestion d'une telle crise. Informer rapidement, clairement



et de manière transparente permet de limiter les rumeurs, les incompréhensions et les tensions, tant auprès des éleveuses et éleveurs que de la population. Dans des moments aussi sensibles, la confiance repose en grande partie sur la qualité du dialogue entre les autorités, la profession et le terrain.

Ces retours d'expérience soulignent aussi l'importance de partager largement les apprentissages acquis. L'objectif n'est pas seulement de préparer le canton de Vaud, mais également de permettre aux autres cantons et à l'ensemble de la profession agricole suisse d'anticiper ce type de situation et de renforcer leurs propres dispositifs de réaction.

Si toute la délégation ayant œuvré à la mise en place d'un tel dispositif souhaite qu'il n'y ait jamais à faire face jamais à une telle crise, si un foyer devait malgré tout survenir, la profession agricole vaudoise sera prête à se mobiliser. Et, le cas échéant, Prométerre en appelle à la solidarité et au soutien du monde agricole.



Sofia

Vingt ans au service du financement agricole vaudois



Créée au milieu des années 2000 pour corriger un accès au crédit jugé défavorable aux agricultrices et aux agriculteurs, la filiale de Prométerre Sofia SA est devenue un acteur clé du financement hypothécaire agricole dans le canton de Vaud. Son action a contribué à réduire les écarts de taux et à améliorer les conditions de crédit pour les exploitations.

Au début des années 2000, le monde agricole vaudois dresse un constat : les exploitations paient leurs crédits hypothécaires plus cher que d'autres secteurs immobiliers. Les banques considèrent alors l'agriculture comme plus risquée et appliquent des marges d'intérêt plus élevées, alors même que les prêts reposent sur la valeur de rendement des domaines, bien inférieure à leur valeur de marché.

Face à cette situation, la direction de Prométerre et l'Office de crédit agricole du canton de Vaud cherchent une solution. Plusieurs acteurs se mobilisent, dont Luc Thomas, Yves Pellaux (respectivement directeur et président de Prométerre) et Philippe Rossy, alors gérant de l'Office de crédit agricole. Avec l'appui d'experts du secteur bancaire et en collaboration avec le Crédit Suisse, ils réfléchissent à la création d'un nouvel outil de financement pour les actrices et acteurs de l'agriculture

et de la viticulture. La Société de financement agricole SA voit ainsi le jour en 2006, avant de devenir Sofia SA. Sa mission est d'intervenir comme intermédiaire financier en complément à l'offre en cours sur le marché hypothécaire.

Vingt ans plus tard, la structure s'est imposée dans le paysage agricole vaudois. Sofia SA compte environ 240 clientes et clients et gère près de 130 millions de francs de prêts hypothécaires. Les dossiers sont traités par l'Office de crédit agricole, qui peut proposer aux exploitations différentes solutions de financement, combinant fonds publics et fonds privés. L'impact se mesure dans l'évolution des taux. Au moment de la création de Sofia, l'écart entre un prêt immobilier classique et un prêt agricole pouvait dépasser un point, voire 1,5 point. Aujourd'hui, il se situe généralement entre 0,4 et 0,6 point, et peut parfois disparaître.

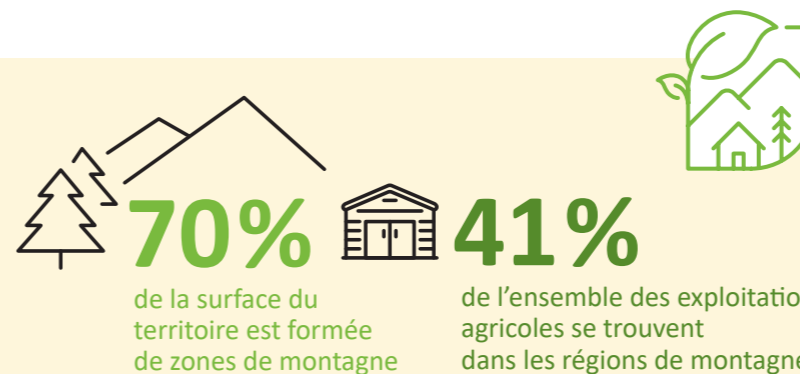
La présence de cette offre a aussi incité certaines banques à adapter leurs pratiques, réduisant parfois leur marge. De nombreuses familles paysannes ont par ailleurs utilisé les offres de Sofia pour négocier de meilleures conditions auprès de leur établissement. Active dans le canton de Vaud, la société mise sur sa connaissance du terrain. En 2026, elle a célébré ses vingt ans à Morges avec ses clients et partenaires, dont Retraites Populaires, aujourd'hui son principal partenaire financier.



Votation

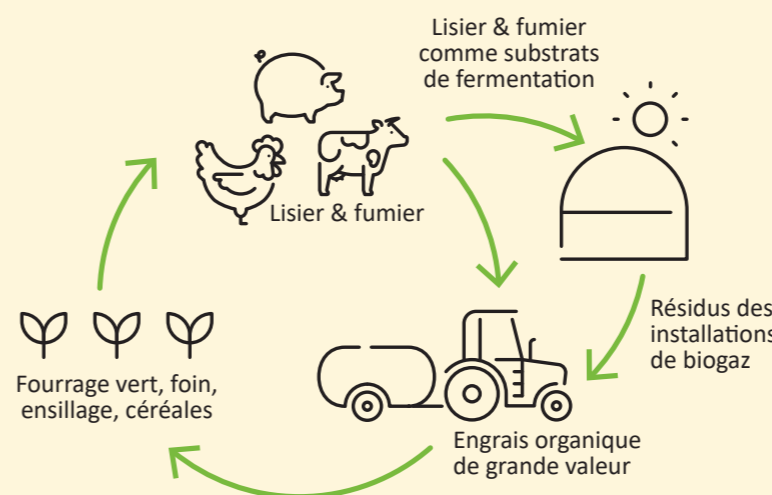
Un texte qui manque sa cible

Le peuple suisse va à nouveau être amené à se positionner sur son agriculture : il se prononcera sur l'initiative populaire « Pour une alimentation sûre, saine et durable (initiative sur l'alimentation) », dite initiative « végi ». Derrière un intitulé consensuel, le texte vise une réduction massive de la consommation de produits d'origine animale en Suisse, avec pour objectif de faire diminuer fortement les effectifs d'animaux de rente.



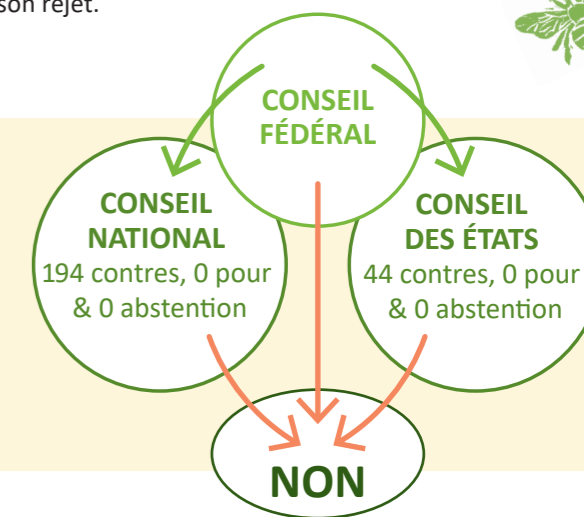
Pour Prométerre et l'ensemble des organisations agricoles, l'initiative « végi » ne correspond ni aux réalités de l'agriculture suisse, ni aux attentes du terrain. Dans un pays dont près de 70 % du territoire est constitué de zones de montagne, l'élevage joue un rôle central. Une grande partie de ces surfaces ne peut pas être cultivée, mais permet la valorisation de l'herbe grâce aux ruminants. Sans élevage, ces territoires perdraient progressivement leur vocation agricole, avec des conséquences importantes sur les paysages, l'économie des régions de montagne et un dommage significatif à la biodiversité.

L'élevage fait également partie d'un équilibre agronomique plus large. Les animaux permettent de transformer des ressources non consommables par l'être humain – herbe, sous-produits ou résidus de cultures – en aliments de qualité. Le fumier et le lisier produits sur les exploitations constituent en outre des engrais organiques précieux, essentiels à la fertilité des sols et au maintien de cycles agricoles durables.



Réduire fortement l'élevage suisse reviendrait aussi à augmenter les importations alimentaires. Cela soulèverait d'importantes questions de cohérence environnementale et du maintien d'une production locale répondant aux exigences élevées imposées aux agricultrices et agriculteurs suisses.

Si certaines réflexions portées par l'initiative nourriront les travaux liés à la future politique agricole PA30+, l'ensemble des milieux politiques reconnaît que le texte proposé va beaucoup trop loin et remettrait profondément en cause le modèle agricole suisse : le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des États ont unanimement recommandé son rejet.



LA MOBILISATION DU TERRAIN SERA, UNE NOUVELLE FOIS, ESSENTIELLE !

Commandez votre matériel de campagne auprès de votre chambre cantonale : communication@prometerre.ch. initiative-alimentation-non.ch

DIKTAT VEGAN ?
NON à l'initiative sur l'alimentation.

CONCOURS DE NOUVELLES VITI (CULTURELLES) 2026

SANTÉ!

Organisé pour les 30 ans de Prométerre et du Journal Agri, le concours de nouvelles «**LA VACHE!**» a donné naissance à un livre du même nom, tiré à 3000 exemplaires. Ce succès a convaincu Agri Médias, la nouvelle entité de communication agricole romande, de pérenniser le projet. En novembre 2026, 30 textes seront réunis dans un livre de nouvelles viti (culturelles) romandes intitulé «**SANTÉ!**».

Parmi les nouvelles de cet ouvrage, 20 seront choisies entre les concurrentes et concurrents du concours d'écriture «**SANTÉ!**». Celui-ci célèbre le **Chasselas / Fendant**, cépage blanc emblématique de nos régions romandes. L'objectif est de mettre en lumière la viticulture et ses externalités positives: produit du terroir, paysages culturels uniques, maintien d'une activité agricole dans des zones difficiles, rôle convivial. Ce concours est gratuit et ouvert à toutes les personnes passionnées d'écriture, amatrices ou professionnelles, âgées de 16 ans ou plus **domiciliées en Suisse**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les œuvres doivent remplir les conditions suivantes:

- nouvelle (texte en prose) de **8000 à 10 000** signes (espaces compris);
- texte original et non publié auparavant;
- seule une œuvre peut être soumise par candidate ou candidat;
- respect du thème du concours, notamment la mise en avant de la viticulture romande et de ses aspects positifs;
- envoi au format Word avant le **30 août 2026**, par voie électronique à **t.stutz@agrimedias.ch** en nommant le fichier comme suit:
Nom_Prénom_Titre nouvelle.

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer clairement le titre de la nouvelle ainsi que vos coordonnées complètes en fin de texte (nom, prénom, adresse postale, courriel et téléphone).

ÉVALUATION ET JURY

Un jury, présidé par Karine Etter, directrice d'Agri Médias, évaluera les textes selon les critères suivants: respect du thème imposé, qualité littéraire, créativité, originalité du contenu, structure et clarté de l'écriture. La délibération se fera à huis clos et les décisions du jury seront sans appel.

PUBLICATION ET PRIX

Les textes lauréats seront publiés dans un recueil de 30 nouvelles intitulé «**SANTÉ!**». Cet ouvrage réunira 20 œuvres primées lors du concours d'écriture et 10 textes commandés à des autrices et auteurs romands reconnus.

Des prix spéciaux seront également remis par nos partenaires et mentionnés dans l'ouvrage, un même texte pouvant recevoir plusieurs distinctions.

DROITS D'AUTEUR

En participant, les personnes candidates autorisent la direction du concours et la maison d'édition à publier leur œuvre, en tout ou en partie, sur différents supports, à condition que leur nom soit clairement mentionné. Les participantes et participants renoncent à toute rémunération autre que les prix mentionnés ci-dessus.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats seront annoncés à l'automne dans le Journal Agri ainsi que sur les sites internet et via les réseaux sociaux associés au concours. Les plumes lauréates seront contactées directement et invitées à une cérémonie de remise des prix qui coïncidera avec le lancement de l'ouvrage «**SANTÉ!**».

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Agri Médias ne pourra être tenue responsable en cas de problème technique empêchant la soumission d'une œuvre dans le délai imparti. Toute personne candidate garantit être l'autrice ou l'auteur de l'œuvre soumise et que celle-ci ne contrevient à aucun droit d'auteur. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement du concours, notamment en cas de force majeure. Toute modification sera communiquée aux personnes candidates. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Informations sur: agrimedias.ch/sante



DÉCOUVREZ LES PLUMES LAURÉATES
DU CONCOURS 2025 DANS LA VACHE!

À commander
sur la boutique
d'agrihebd.ch

